

# SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation : 30/11/2009

Date d'affichage

L'an deux mil neuf et le neuf décembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BONIN, Maire.

Présents: MM BONIN Jean Pierre, BIDAUD Marcel, Mme SAMBARDIER Marguerite, BESSON Patrick, CHATAIGNER Jean Pierre, Melle CHABANON Sandra, LAROCHE Thierry, BUSSEUIL Armand, M. DEVISE Bernard, Mme MOREL Isabelle.

Absent excusé: LAROCHE Bruno

Secrétaire de séance: Armand BUSSEUIL

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente séance, le compte rendu de la précédente séance est adopté.

### CONTRAT D'ASSURANCE

Depuis plusieurs années la Commune assure ses bâtiments, le tracteur et le mobilier urbain chez Groupama. Des devis ont été demandés à d'autres sociétés d'assurance. Après examen des trois propositions reçues, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de MMA.

## **CIMETIERE**

Le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif des concessions de terrain au cimetière applicable à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2010** :

Concession ~~TRENTENAIRE~~: **50,00 €** le m<sup>2</sup> (soit 100,00 € pour une concession de 2,00 m<sup>2</sup> et 200€ pour une concession de 4m<sup>2</sup>).

## **DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AGENCE TECHNIQUE**

### **DEPARTEMENTALE**

Suite à l'adhésion de la commune de Mussy sous Dun à l'Agence Technique Départementale, il convient de désigner des représentants. Lors de la séance du 29 juillet 2009, le Conseil Municipal avait désigné Jean Pierre Bonin comme délégué titulaire, il faut désigner également un suppléant. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de nommer Patrick BESSON comme représentant suppléant à l'Agence Technique Départementale.

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

### **Budget commune :**

DM n°3 : le montant des travaux d'investissement effectués par l'employé communal est de 5762,03€, seulement 4000€ avait été prévu au budget primitif, un virement de crédit de 1800€ est donc nécessaire du compte 2313-40 programme 55 au compte 2313-40 programme 50.

Afin de payer le remboursement du capital de l'emprunt, il faut procéder à un virement de crédit de 200€ du compte 2313-23 programme 55 au compte 165.

Afin de payer les travaux de voirie du Ry qui n'avait pas été prévu au budget un virement de 7000€ est nécessaire du compte 2313 au compte 2315.

### **Budget assainissement :**

Afin de payer le remboursement des intérêts de l'emprunt, il faut procéder à un virement de crédit de 25€ du compte 622 au compte 66112.

## **ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de l'obligation pour toutes les communes, d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation

et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ce document doit être réalisé dans les conditions fixées par le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'élaboration du plan et aux consultations imposées par les textes.

### **EGLISE**

Les cloches ont été réparées. Un devis avait été demandé à Plaire 2345.18€. Finalement c'est l'entreprise BODET qui a réparé : 1358,66€.

Des devis ont été demandés à la société Bodet pour un parafoudre et le remplacement du moteur de volée et du battant de la grosse cloche. Le Conseil décide de réexaminer les devis lors vote du budget primitif 2010.

La société Bodet a également proposé un contrat de maintenance pour les cloches, l'horloge et le paratonnerre d'un montant de 239.20€ TTC, le conseil décide de ne pas donner suite.

### **ECOLE**

Monsieur le Maire fait un compte rendu du dernier conseil d'école. L'effectif est en baisse. L'école risque d'être prochainement menacée par une fermeture de classe.

Le Maire a rendez-vous avec l'inspecteur de l'académie en fin de semaine. Les membres du conseil proposent de rencontrer les parents qui scolarisent leurs enfants à Chauffailles afin de les sensibiliser à cette menace. Il est rappelé que les enfants sortants de l'école de Mussy ont d'excellents résultats au collège.

### **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Le Maire procède à la lecture d'un courrier du Conseil Général demandant à la commune une participation financière de 0,35€/habitants pour alimenter le fonds de solidarité logement (FSL). Le conseil, après délibération avec 7 voix pour et 3 abstentions, décide de participer à ce fonds.

### **SPANC**

La commune de St Christophe en Brionnais a sollicité son adhésion au Spanc du Brionnais

créé par arrêté de Madame La Préfète de Saône et Loire le 30 novembre 2007.

Lors de l'Assemblée Générale en date du 2 décembre 2009, le Comité Syndical du Spanc du Brionnais a accepté l'adhésion de la commune de St Christophe en Brionnais 01 janvier 2010 aux conditions financières fixées par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune de St Christophe en Brionnais.

### **RAPPORT DU SYDESL**

Lecture du bilan du Sydesl par Marcel Bidaud.

### **BULLETIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil le bulletin communal 2009, il devrait être distribué fin décembre.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Remerciement : don d'un ordinateur par Mme et M. Lafond.
- Elaboration d'un diagnostic de la situation sanitaire et sociale sur notre territoire par le Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais : quinze questionnaires ont été retournés.